

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mai 2018

LOGEMENT AMÉNAGEMENT ET NUMÉRIQUE - (N° 971)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 1248

présenté par

M. Cinieri, M. Hetzel, Mme Bonnivard, Mme Louwagie, Mme Beauvais, M. de Ganay,
M. Straumann et M. Ferrara

ARTICLE 15

Supprimer l'alinéa 15.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La notion de « mise en danger de la vie d'autrui » est inexistante en droit de l'urbanisme, comme celle « d'avis » de péril, tandis que l'ABF n'a ni la vocation ni les moyens de se substituer à un économiste de la construction.